

Agrégation de droit public, la tenter ?

Par **Joséphine**, le **05/11/2008 à 18:22**

Bonjour,

Je suis actuellement en master 2 de droit public général.
J'envisage de faire une thèse mais pas question de la faire, sans projet derrière et me retrouver à passer des concours administratifs que je peux tenter depuis ma licence en droit. Mon objectif serait donc d'enseigner le droit public à l'université mais je sais très bien que le concours est extrêmement difficile...J'ai un niveau normal , sans plus.
Une grande question se pose donc : faut-il malgré tout tenter le concours d'agrégation en droit public , il y a t'il qd même des raisons d'y croire, d'y arriver...
Qu'en pensez vous ?

Merci d'avance

Par **Yann**, le **05/11/2008 à 18:50**

Ca se tente toujours, mais il faut savoir qu'il n'y a presque pas de débouchés, que si on n'a pas ses entrées c'est la misère, et que le risque c'est de se poser les mêmes questions dans 3 ans.
Moi je tente les concours. C'est vrai qu'on peut les tenter depuis la licence, mais en pratique la majorité des candidats ont un M2, beaucoup de gens de niveau M2 se plaignent, donc c'est pas parce que t'es en M2 que c'est du gâteau. Et surtout, le jours où tu candidates chez un employeur, si t'as un M2 t'as plus de chances d'être pris (et oui, c'est pas le tout d'avoir les concours, après il faut trouver un employeur).

Par **Joséphine**, le **05/11/2008 à 20:06**

salut Yann,

Merci pour ta réponse.

Peut être me suis je mal exprimée et je m'en excuse mais je n'ai jamais dit que les concours administratifs allaient être faciles avec un M2 en poche.Je sais qu'il faut beaucoup travailler pour décrocher un concours.

Je sais aussi que certains docteurs en droit public s'inscrivent ensuite à l'IPAG pour passer des concours administratifs et moi je ne veux pas me retrouver dans cette situation là.

-Soit je fais l'IPAG après mon M2,

-Soit je fais une thèse tout en préparant l'agrégation à la condition que l'on me dise que oui, il faut y croire , que ce n'est pas impossible d'être enseignant-chercheur.

Mais mon choix sera sans doute le premier vu les discours plutôt pessimistes sur la seconde possibilité.

Je me renseigne simplement, je veux plusieurs avis...

Depuis que je suis à l'école, j'entends que "telle classe, telle étape est difficile". Par exemple,

je n'ai pas fait médecine à cause du concours "très difficile" à la fin de la première année.

Mais n'empêche que certains ayant un niveau égal au mien en terminal l'ont eu...

Par **akhela**, le 06/11/2008 à 06:31

A ce niveau là tout le monde a le même niveau à peu près, ce qui est tout aussi déterminant c'est la volonté, la gniak et accepter de s'y lancer à corps perdu (l'agrégation tu ne vis que pour cela) et de se mouiller (c'est "politique" l'agreg', il faut donc se faire un minimum de réseau).

De plus pour le doctorat compte plutôt 5 ans que 3, enfin rare sont les agrégés de moins de 30 ans.

Par **kaptainkarott**, le 09/01/2009 à 00:00

[quote="Joséphine":1v59mkcr]Bonjour,

Je suis actuellement en master 2 de droit public général.

J'envisage de faire une thèse mais pas question de la faire, sans projet derrière et me retrouver à passer des concours administratifs que je peux tenter depuis ma licence en droit. Mon objectif serait donc d'enseigner le droit public à l'université mais je sais très bien que le concours est extrêmement difficile...J'ai un niveau normal , sans plus.

Une grande question se pose donc : faut-il malgré tout tenter le concours d'agrégation en droit public , il y a t'il qd même des raisons d'y croire, d'y arriver...

Qu'en pensez vous ?

Merci d'avance[/quote:1v59mkcr]

l'agrégation c plus qu'un concours c vraiment une épreuve morale et physique. Pour te rendre compte essai de participer à des équipes de leçon de 24H.

bref faut être très très calé, avoir des copains doués pour te soutenir et préparer à plein temps pdt au moins un an après la thèse. parle en à un Professeur.